

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 17 (1929)
Heft: 73

Artikel: Le conflit du nationalisme et de l'internationalisme
Autor: La Harpe, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONFLIT DU NATIONALISME ET DE L'INTERNATIONALISME

I. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE.

Les problèmes politiques ont un double aspect, l'un théorique, l'autre pratique ou technique. Si l'on compare, par exemple, le système fiscal de l'Ancien Régime avec celui des démocraties modernes, on s'apercevra qu'ils diffèrent non seulement au point de vue pratique mais par leurs principes mêmes : tout le poids de l'impôt reposait, suivant l'ancien système, sur la classe laborieuse, alors qu'il est aujourd'hui proportionnel à la richesse et, souvent même, progressif. Il y a entre les deux systèmes une opposition fondamentale qui s'explique par une différence essentielle de principes politiques.

Ces principes politiques eux-mêmes suscitent des discussions, vives ou même passionnées, témoins aujourd'hui celles que font naître la démocratie, le parlementarisme, le fascisme, le communisme, etc... témoin également la rivalité entre les doctrines du nationalisme et de l'internationalisme.

Mais il ne faut pas oublier que les théories politiques sont toujours « pratiques » par quelque côté ; elles jouent le rôle d'« idées-forces » et peuvent devenir, entre les mains de chefs intelligents, énergiques et habiles, l'instrument de transformations pratiques de toute nature ; les transformations opérées par le fascisme ou par le communisme, celles qu'entraîne la Société des Nations, sont étroitement liées à certaines idéologies.

Les données mêmes du problème impliquent par conséquent une question préalable *de méthode*, que nous allons rapidement esquisser. Les théories politiques sont, comme toutes les théories mais plus net-

tement encore que d'autres, un compromis entre certaines idées et certains faits ; le sens commun se meut dans une zone moyenne à égale distance des vues exclusivement abstraites et des faits concrets ; il représente un compromis entre les idées générales fournies par le milieu social, l'éducation et la réflexion personnelle d'une part, et certains faits d'observation courante d'autre part. Dans cette zone se constituent des systèmes formulés par les penseurs ou les écrivains d'un temps, vulgarisés par certains hommes d'action, systèmes qui tendent à devenir le credo d'une époque ; faits et idées s'y combinent au point de constituer un amalgame dont les diverses composantes deviennent à la longue indiscernables et s'auréolent d'un prestige collectif et dogmatique : la monarchie absolue se réclamait du « droit divin des rois » ; les démocraties modernes, de « la souveraineté populaire » ; les deux doctrines sont opposées, alors qu'elles ont entre elles une étroite ressemblance formelle.

Or ces systèmes, en se cristallisant, créent une orthodoxie au nom de laquelle on juge la valeur des institutions existantes ; en un mot, ils forment un système de *préjugés* au sens étymologique du mot, c'est-à-dire un ensemble de jugements qu'on accepte sans contrôle ; en ce faisant, l'esprit humain obéit à la loi du moindre effort qui est une sorte d'équivalent moral du principe d'inertie.

Mais qu'à une période d'équilibre succède une période de crise, ces systèmes sont remis en question ; il se produit alors une dislocation interne sous l'influence d'idées ou de faits nouveaux ; cela entraîne un déséquilibre qui tend à rejeter les esprits vers les positions extrêmes. D'une part, *l'esprit conservateur*, contestant la valeur des éléments nouveaux, exagère la fixité du système contesté et prétend le conserver tel quel sans aucun changement ; il peut même rétrograder vers un stade antérieur et devenir *réactionnaire* ; ce fut le cas notamment du système légitimiste de Metternich au lendemain de 1815 et des gouvernements patriciens suisses à l'époque de la Restauration ; aujourd'hui certains anti-démocrates suisses voudraient ramener la Suisse actuelle au cantonalisme d'avant 1848. D'autre part *l'esprit novateur*, contestant la valeur des éléments anciens au profit des éléments nouveaux, attaque le système entier ; il prétend non seulement le renouveler et le réformer, mais le transformer intégralement. Lorsque les novateurs vont jusqu'à sa destruction par des méthodes violentes, ils sont proprement *révolutionnaires* ; n'est-ce pas le cas du communisme qui voudrait détruire toutes les institutions actuelles :

propriété, famille, patrie, etc...? En un mot, *l'esprit révolutionnaire est à la tendance novatrice ce qu'est l'esprit réactionnaire à la tendance conservatrice.*

Or la lutte entre ces extrémismes, lutte presque toujours aveugle et bête, produit un réveil de l'esprit critique, qui est, au sens propre du mot, un esprit de jugement lorsqu'il est de bon aloi. L'attitude authentiquement rationnelle, c'est-à-dire la conformation des opinions au jugement droit, consiste à éliminer du système donné aussi bien les éléments périmés que les éléments inadaptables, à se défier au même titre de la routine que du snobisme. Qu'on le veuille ou non, les systèmes de préjugés sont pratiquement nécessaires à la grande masse des hommes qui n'ont ni le loisir, ni la faculté, ni la capacité de les recréer, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes aussi délicats. La véritable sagesse, qui doit être celle du philosophe, consiste à éléver dans la mesure du possible les préjugés de son époque au niveau de l'intelligence véritable, ce qu'il peut risquer en toute humilité, connaissant mieux que personne la relativité de toutes les opinions.

Or c'est exactement la situation dans laquelle se trouve la pensée moderne à l'égard de deux doctrines rivales : le nationalisme, et l'internationalisme ; loin de se présenter comme des opinions complémentaires, chacune prétend à l'hégémonie ; le nationalisme, qui est relativement ancien, conteste à l'internationalisme, qui est beaucoup plus récent, tout droit à l'existence ; inutile d'ajouter que le second rend au premier la monnaie de sa pièce : ils s'exaspèrent mutuellement et en s'exaspérant s'orientent tous deux suivant des perspectives erronées. Utile dans la mesure où il produit une renaissance de l'esprit critique, ce conflit est néfaste dans la mesure où l'un des deux extrémismes prétend annihiler l'autre ; le vainqueur, en prenant en main le gouvernement des sociétés, les condamnerait au régime espagnol du *pronunciamento* ou au régime russe de la révolution organisée : au triomphe en un mot des violences partisanes.

N'est-ce pas du reste le spectacle que nous offre, à des degrés divers, l'arène politique actuelle? A droite siègent les partisans du passé qui sont d'autant plus nationalistes qu'ils sont plus réactionnaires : en France un Maurras, en Allemagne un Hugenberg, en Italie la tendance dominante du fascisme. A gauche, siègent les adorateurs de l'avenir qui sont d'autant plus internationalistes qu'ils sont plus révolutionnaires : témoin la III^e Internationale qui élève le nihilisme à la hauteur d'un principe universel de destruction des cellules nationales.

Or aujourd’hui l’effort loyal de reconstruction doit porter à ces deux sortes de folies la même défiance et tendre à définir une position moyenne, ce qui est infiniment plus difficile, car il ne suffit pas en effet de nier l’un des termes contraires qui vous gênent, mais il convient de les analyser tous deux en vue d’une synthèse nouvelle.

II. LA RÉPARTITION DES FORCES NOVATRICES ET CONSERVATRICES DANS L’EUROPE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Avant de tenter une solution du conflit entre nationalisme et internationalisme, il convient de poser le problème lui-même de leurs rapports, problème qui est à son tour conditionné par une situation historique déterminée, celle de l’Europe au dix-neuvième siècle; ce siècle commence pour nous avec le traité de Vienne et finit avec celui de Versailles. Or le fait initial du dix-neuvième siècle est la Restauration légitimiste qui suivit l’effondrement des rêves napoléoniens ; c’est de cet essai de Restauration qu’il convient de partir pour saisir la dualité profonde des forces qui s’affrontèrent au cours du siècle et qu’on peut ordonner suivant deux lignes parallèles ou deux directions opposées, les forces novatrices et les forces conservatrices.

Les forces novatrices.

La Restauration ne restaura que partiellement l’ancien régime, elle ne fut que politique ; au double point de vue économique et social, la Révolution française l’emportait ; en outre celle-ci, préparée par le développement industriel et intellectuel du dix-huitième siècle, n’exerça ses effets immédiats qu’en Europe occidentale. Il fallut attendre 1848 pour la voir pénétrer sérieusement en Europe centrale, qui restera longtemps encore sous le régime politique d’une féodalité agrarienne ; ce n’est qu’en 1918 que sa dernière et formidable vague brisa les résistances ultimes en abattant les trois grands empires féodaux qu’étaient l’Allemagne, l’Autriche-Hongrie et la Russie.

Or la Restauration légitimiste créa deux sortes de mécontentements qui finirent par se conjuguer pour vaincre et furent d’autant plus forts que la bourgeoisie, où se recrutaient les mécontents, bénéficia matériellement à la longue des nouvelles conditions économiques aux dépens des classes nobles. Grâce au *régime électoral censitaire*, qui atteignit son apogée avec la réaction des « ultras » sous Charles X,

les classes nobles partiellement restaurées et la haute bourgeoisie s'efforcent de limiter les priviléges aux bénéficiaires actuels ; la révolution de 1830 ne fut encore qu'une parenthèse que la monarchie de juillet a vite fermée ; en un mot, plus la Restauration s'affirmait plus les freins et les contraintes sociales se multipliaient.

C'est donc à ces contraintes renouvelées que les mécontents opposent une résistance passionnée ; ceux qui montent ne veulent point être sacrifiés aux bénéficiaires du moment présent. Partout les forces novatrices s'affirmèrent comme des forces de liberté, partout la formule du *libéralisme* apparut comme la forme de libération intellectuelle et sociale par excellence. Petit à petit, cette aspiration descendit de la moyenne bourgeoisie dans la petite bourgeoisie, puis dans les classes paysanne et ouvrière ; la pénétration fut d'autant plus facile que la grande industrie avait suscité un nouveau prolétariat, non celui des campagnes comme au moyen-âge, mais celui des grandes cités industrielles. La bourgeoisie, ayant obtenu ses satisfactions essentielles, devint conservatrice, tandis que les classes inférieures revendiquèrent pour elles-mêmes, à la fin du siècle, les mêmes libertés que ceux dont le bien-être contrastait péniblement avec leur misère. De la sorte et par transitions insensibles, le libéralisme s'est mué en *socialisme* dont les revendications matérielles sont identiques, mais dont les formules politiques sont opposées ; cette opposition s'explique surtout par une différence de structure sociale : la bourgeoisie est dispersée, tandis que les ouvriers constituent d'énormes masses concentrées autour des grandes régions industrielles.

A ce premier groupe de mécontents, s'en ajouta un autre ; en effet ces forces en voie de libération durent se concentrer et s'unir pour résister victorieusement à la pression des autorités légitimes ; devant les résistances qu'opposaient les gouvernements à leurs revendications, elles réclamèrent la transformation du régime électoral censitaire en *suffrage universel* qui fut l'un des apports spécifiques de 1848 ; elles se groupèrent donc le plus naturellement du monde autour de l'*idée de nation*, issue de la Révolution française ; mais si le nationalisme trouvait en France et en Angleterre notamment des formes politiques déjà adaptées à l'idée nationale, ce n'était le cas ni en Italie, ni en Allemagne, qui toutes deux étaient assujetties à des dominations étrangères et toutes deux radicalement morcelées encore ; alors que la révolution de 1830 assurait à la Belgique son autonomie et que celle de 1848 créait l'Etat fédératif suisse, toutes deux échouaient misé-

rablement en Allemagne et en Italie, férues d'unité et pourtant impuissantes à la réaliser ; dans la décennie qui précéda 1870, les aspirations politiques trouvèrent enfin leur réalisation positive dans la création par Cavour du royaume d'Italie et par Bismarck de l'empire allemand. Or ce furent précisément les libéraux qui furent dans ces pays les promoteurs du nationalisme unificateur.

Mais l'Autriche, rongée intérieurement par le nationalisme dès 1848, dépouillée par lui de sa domination sur l'Allemagne et l'Italie, fut impuissante à réagir ; la formule du dualisme austro-hongrois n'était qu'un panacée, car les éléments slaves ne l'entendirent pas de la sorte ; en 1918 l'œuvre de dissolution était achevée, en vertu même de la guerre que Vienne avait déclenchée pour l'enrayer et le briser ; le triomphe du nationalisme marqua l'irréversible effondrement de l'empire polymorphe des Habsbourg : *sic transit gloria mundi !*

Les Balkans eux-mêmes bénéficièrent de la lente décomposition de la puissance ottomane et profitèrent de la rivalité d'intérêts entre la Russie et l'Autriche-Hongrie pour se constituer en cellules nationales ; le mouvement commence en 1830 pour aboutir aux deux guerres balkaniques et à leur tour les nouveaux Etats balkaniques s'élevèrent sur les ruines de l'empire des sultans et de celui des Habsbourg.

La Russie est la dernière à s'agiter ; les défaites de Nicolas I^{er} en Crimée, celles de Nicolas II en Extrême Orient furent les signes avant-coureurs de la dissolution du vieil empire des tzars fondé à la fois sur le despotisme oriental et la féodalité agrarienne ; l'invraisemblable incurie et les priviléges sans contre-partie de la haute noblesse, la très faible densité des classes bourgeoises, l'immense masse des moujiks illettrés et à demi-barbares, aboutirent finalement, au lendemain de l'effroyable défaite de 1917, à l'effondrement ; la révolution préparée par l'intelligentsia et les classes libérales, fut déchaînée par l'extrême misère des masses, conséquence directe de la grande guerre. Comme au temps de la révolution française, la révolution russe a fait passer la terre des mains des grands propriétaires à celles des paysans ; ce mouvement s'est étendu par voie de réforme à toute l'Europe centrale et aux Balkans où nous assistons aujourd'hui à ce qu'on a fort justement nommé « la montée paysanne ». En Russie, sur les ruines du communisme grandit et s'élève un nouveau nationalisme, ou plus exactement le communisme des soviets se mue en nationalisme.

Partout nous assistons à une formidable poussée nationaliste qui

en Italie prend les formes particulièrement agressives du fascisme : c'est précisément chez les nationalités les plus récemment constituées que le nationalisme prend ses formes les plus exaspérées et presque morbides, qu'il devient une véritable mystique de la force pure.

Ainsi sous le double signe du libéralisme et du nationalisme, durant un siècle dont la prospérité est sans égale dans le passé, l'Europe a été transformée de fond en comble ; ces forces novatrices ont bouleversé les conditions de vie des masses. La vieille Europe romantique se meurt ; elle jette en Hongrie ses dernières flammes de soleil couchant ; elle ne sera bientôt plus qu'un souvenir lointain. Sur ses ruines s'élèvent des cités affairées ; les grands rapides, les automobiles, les avions entraînent l'Européen moderne dans un véritable vertige de la vitesse. Les peuples qui habitent l'Europe réclament « du pain et des plaisirs » ; le vieil adage romain retentit à nos oreilles avec un sens nouveau : *panem et circenses*. Nier cette transformation, comme le prétendent certains contemporains aveuglés par les passions politiques, ce serait se refuser à l'évidence même de la vie moderne et des forces qui la tourmentent.

Les forces conservatrices.

A ces forces novatrices s'opposaient des forces conservatrices qui tendaient à consolider l'ancien état de choses et surtout à éviter de grandes transformations sociales ; là où elles étaient saines et vivantes, elles parvinrent à exploiter à leur profit les forces novatrices ; il n'y eut guère que la Russie où elles s'enlisèrent dans les ornières du passé, par impuissance ; en effet l'énorme problème agraire qui commandait toute la politique intérieure russe, ne reçut jamais de solution pratiquement suffisante.

En Angleterre par contre, ce furent les forces conservatrices les plus jeunes qui imposèrent les réformes politiques qui ont assuré à l'Angleterre du dix-neuvième siècle une stabilité inconnue du continent ; réformes électorales, loi sur les céréales, émancipation des catholiques, réformes sociales et finalement instauration du suffrage universel.

Sur le continent, les forces conservatrices agirent par leur simple poids jusqu'en 1848 ; un moment ébranlées, elles se ressaisirent rapidement pour reprendre en mains la direction des affaires ; mais elles surent tirer parti des deux tendances nouvelles que la révolution de

1848 laissa sur la grève en se retirant : *le suffrage universel et le principe nationaliste*. En France, le Second Empire combina le régime du « plébiscite massif » avec celui du césarisme fondé sur une solide hiérarchie de fonctionnaires, sur une puissante armée de caserne et sur une police vigilante. Bismarck put l'étudier tout à loisir alors qu'il était ambassadeur de Prusse à Paris. Mais en France il s'effondra au lendemain de Sedan, à l'heure même où il allait réussir en Europe centrale ; en France, les forces conservatrices s'orientèrent dès lors dans un sens plus démocratique, mais ne furent jamais plus toutes puissantes.

En Europe centrale et en Italie, où l'échec de la révolution de 1848 causa d'immenses déceptions, les plus grandes forces conservatrices du siècle réussirent à dominer la situation de manière totale. En Allemagne les Hohenzollern, en Autriche les Habsbourg, en Italie la maison de Savoie, appuyés sur les classes nobles et sur la haute bourgeoisie riche, prirent à leur compte les deux principes nouveaux. Les souverains créèrent des parlements élus au suffrage universel, mais le contrôle parlementaire y fut plus apparent que réel ; tout était organisé de manière à s'en passer lorsque ses vues ne coïncideraient plus avec les grands intérêts dynastiques. Ensuite elles créeront l'unité nationale en forgeant de puissantes armées de caserne qui leur assureront une domination sans conteste, et en exaltant le sentiment national et dynastique jusqu'au chauvinisme et à l'orgueil de race. A la veille de la grande guerre, la grosse majorité des populations européennes vivait sous un régime impérial où *la représentation et le sentiment national sont étroitement subordonnés au principe hiérarchique et dynastique*.

Insistons sur deux points essentiels : les cours et les armées permanentes, la vraie clef de voûte du système conservateur pendant plus d'un demi-siècle.

Les cours représentaient une véritable internationale, dont Guglielmo Ferrero a magistralement décrit l'importance : « Les membres de ces familles royales et impériales se connaissaient, se voyaient souvent, se mariaient entre eux ; ils savaient plusieurs langues, pouvaient communiquer sans interprètes, possédaient une méthode diplomatique commune et toutes les notions nécessaires pour l'appliquer ; ils étaient liés dans une certaine mesure, comme tous les milieux fermés, par le sentiment et l'honneur professionnel. En connaissant les idées et le caractère d'un souverain et du petit nombre de conseillers qui l'en-

touraient, on pouvait bâtir des plans politiques d'une certaine solidité... Voulait-on savoir jusqu'à quel point on pouvait compter sur le maintien de la paix, s'il y avait ou non danger de guerre? Des sondages à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, dans certains milieux très fermés, mais stables suffisaient ». Parlant du mystère absolu dans lequel fut conçue et maintenue la Triple-Alliance, il ajoute : « Cette alliance fut le Sphinx immobile qui ne révéla son secret, connu pendant trente-deux ans par quarante ou cinquante personnes, que le jour où, après avoir conservé la paix dans le mystère, elle déchaîna mystérieusement la guerre »⁽¹⁾. Détenant en un mot le monopole de la paix et de la guerre, elles possédaient par là même le contrôle de la destinée pacifique ou militaire des peuples inconsciemment soumis à un véritable joug.

Qu'advint-il ensuite des armées? Vers 1840, l'Europe était presque désarmée ; mais déjà vers 1848, les empires centraux et la France mesurèrent à quel point ils avaient dû leur salut aux régiments qui avaient fait le coup d'Etat à Paris, dispersé les parlements de Francfort et de Vienne, écrasé les révoltés un peu partout. Les guerres du Second Empire, celle des duchés, d'Autriche et de France, furent une sorte de confirmation expérimentale du principe militariste ; elles marquaient l'entier succès d'une politique brutalement réaliste et fondée sur la puissance des armes. Ainsi les armées de conscription ou de caserne servaient, en même temps que la cause de l'ordre intérieur celle du nationalisme avide de prestige politique et de débouchés coloniaux ; les armées, suivant une courbe ascendante, s'accrurent dans des proportions inconnues jusqu'alors.

Ce fut vers la fin du siècle et au début du vingtième l'occasion d'une course effrénée aux armements, d'un accroissement anormal de l'influence des états-majors qui finirent par dominer les cours elles-mêmes, tout cela doublé d'un point d'honneur national de plus en plus inquiet et de conflits économiques ou politiques incessants. Or, ces tendances devenaient d'autant plus dangereuses *que la guerre apparaissait aux gouvernements comme un moyen juridiquement incontestable* : l'idée d'agression — on appelait cela plus élégamment « guerre préventive » — n'avait jamais été condamnée que par une poignée de pacifistes généreux mais sans responsabilités gouvernementales et sans influence sur l'opinion publique.

⁽¹⁾ *Entre le passé et l'avenir*, p. 76 ss.

Aussi, les forces conservatrices tendues à l'extrême, groupées autour de cours, soumises à de puissants états-majors, presque totalement victorieuses des forces novatrices en vertu même de la prospérité matérielle qu'elles avaient suscitées, allaient affronter d'un cœur presque léger l'épreuve formidable et décisive de la grande guerre.

Le facteur international.

Mais, si le dix-neuvième siècle a été le siècle national par excellence, il a marqué aussi l'avènement de l'internationalisme pratique.

Economiquement la création d'énormes réseaux de voies ferrées, et le développement intense de la circulation maritime ont tendu fatallement à l'internationalisation économique. Les marchandises et les matières premières provenant de tous les points du globe en échange de produits manufacturés surtout par l'Europe ; le développement prodigieux de la grande industrie et de la haute finance ; la circulation humaine d'un pays à l'autre sous forme d'émigration, d'immigration et de villégiatures ; le développement des échanges d'ordre culturel ou scientifique ; tout cela et bien d'autres choses encore *sous-tendaient au nationalisme politique un internationalisme pratique*, à demi-inconscient et très réel ; mais cet internationalisme n'avait guère modifié encore les systèmes moyens d'opinions politiques.

Le courant ne se dessinait psychologiquement avec une certaine force que dans les milieux ouvriers, où les conditions même de vie favorisaient cette tendance ; de bonne heure les partis d'extrême gauche proclamèrent l'internationalisme comme une idéologie capable de fournir à la lutte des classes, prônée par Karl Marx, un instrument d'action assez puissant pour briser les résistances conservatrices : cet instrument, c'était précisément l'union de tous les travailleurs contre le capital qui lui-même se croyait nationaliste alors qu'il était de plus en plus un facteur d'internationalisation : que l'on songe par exemple à l'énorme investissement de capitaux que représentait le mouvement colonial.

Cependant ce qui caractérise l'internationalisme du dix-neuvième siècle, c'est *qu'il n'eut jamais de régulateurs politiques* ; la poussée se développait à la manière de «l'élan vital» du bergsonisme, sans contrepartie de prévoyance rationnelle ; on ne se doutait pas alors que cette chose sans dignité politique allait bouleverser en 1914 tous les plans des agresseurs, comme il allait dès 1918 emporter l'un après l'autre

les éléments du traité de Versailles que l'on croyait fondamentaux au profit de ceux que les négociateurs considéraient en général comme secondaires, comme une sorte de concession à l'idéalisme wilsonien.

La guerre est née de ce conflit, d'une part entre des forces conservatrices adaptant à leur profit les tendances novatrices mais sur le terrain même du nationalisme politique, et d'autre part entre les réalités internationales économiques, profondément différentes, contraires au nationalisme politique de la « vieille Europe ».

Les résultats immédiats.

Quels furent, dans ces conditions, les effets que produisit la guerre sur les vieux systèmes politiques? Y répondre, c'est faire le point. Les forces conservatrices furent broyées, les trônes s'écroulèrent, la révolution rouge balaya la féodalité russe (en général dans l'histoire de ce pays les « effondrements » sont radicaux et irrémédiabes); là même où le régime monarchique subsistait, c'était pour tomber sous la coupe de dictateurs comme Primo de Rivera et Mussolini. Les révolutions furent d'autant plus sanglantes et cruelles que les forces conservatrices semblaient plus solides; ce furent les armées de choc les plus puissantes, celles qui semblaient invincibles, qui finalement succombèrent. La démocratie qui semblait autrefois le régime le moins stable, se révéla au contraire comme le plus résistant; les prétendus régimes d'ordre absolu, de hiérarchie, de discipline volèrent en éclats sous la poussée révolutionnaire (quoiqu'en disent les réactionnaires actuels).

Au lendemain de la guerre, il ne restait plus que deux formes de régime politique: le régime *démocratique* et représentatif à base majoritaire d'une part, et d'autre part le régime *dictatorial* et militaire de clubs armés à base minoritaire et jacobine. Dictateurs ou gouvernements parlementaires subsistaient seuls, le reste avait disparu dans la tourmente.

En matière internationale, on avait créé un organisme nouveau *la Société des Nations* dont on ne savait ce qu'il donnerait et que les gouvernements ne prirent pas au sérieux, à l'origine; l'esprit international se heurtait à de véritables orgies nationalistes ou à l'anarchie internationaliste. Qu'on se remémore les années de 1920 à 1923!

Telle est la réalité historique qu'il convient d'avoir bien présente à l'esprit pour aborder l'étude du conflit entre ces deux doctrines adverses: nationalisme ou internationalisme.

III. LES FONCTIONS DE L'IDÉE NATIONALE.

L'idée nationale représente avec celle de patrie une des notions fondamentales de l'évolution historique contemporaine ; elle est même tellement fondamentale que l'histoire, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, s'ordonne suivant la perspective nationale. Dans la multitude des faits dont l'historien ne retient qu'une faible partie en vue de synthèses historiques, dans la manière même dont il groupe ceux qu'il retient, la notion de « national » constitue la valeur centrale autour de laquelle s'ordonnent les autres faits et les autres valeurs historiques.

Mais que faut-il entendre par une « nation » ? Si l'idée de patrie est assez claire en soi et représente l'ensemble des sentiments qui rattachent l'individu ou le groupe à un certain lieu géographique, celle de nation est infiniment plus complexe. Elle désigne une collectivité plus ou moins organisée, ayant une tradition historique, une certaine communauté d'intérêts et certains liens affectifs ; la langue ou la religion peuvent être et sont souvent des facteurs essentiels de communauté nationale, mais ce n'est pas un fait constant ; l'existence même d'une « nation suisse » est une exception notable.

Elle comporte en général — et nécessairement, si elle veut être ou rester autonome — les organes directeurs qui s'appellent *l'Etat*, jouissant de l'indépendance et de la souveraineté ; les dynasties royales ont pu jouer un rôle important dans sa lente formation : mais ce qui est vrai pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie ne l'est pas pour l'Autriche, quoiqu'on puisse dire à la rigueur que c'est à l'ombre de la monarchie danubienne que se sont constituées les diverses nationalités qu'on nomme aujourd'hui « les Etats successeurs ». En fait, partout l'idée nationale exprime *l'unité politique* d'une collectivité déterminée historiquement, unité qui a pu se constituer au sein d'une diversité considérable et subir les variations les plus imprévisibles. Pour l'Europe occidentale, ce long processus commence avec la guerre de cent ans ; mais ses étapes et ses conditions ont varié considérablement d'un Etat à l'autre.

Il s'y attache des *réactions affectives* ; le patriotisme s'est progressivement étendu de la localité et de la région aux limites géographiques de l'Etat ; finalement et dans la mesure où chaque groupe et chaque région dépendent d'un groupe et d'une région plus vastes, le patriotisme

a perdu son caractère uniquement instinctif et spontané pour devenir un système de sentiments et d'idées soigneusement entretenus par les intéressés eux-mêmes. Il s'y ajoute aussi certaines *qualifications de valeur*; le groupe national se constitue par opposition avec l'étranger, « étranger » et « national » étant deux termes antithétiques; la nation se définit comme une véritable personnalité physique et morale; issue la plupart du temps d'un passé mystérieux, elle se continue à travers la succession des générations; elle revêt un certain caractère de grandeur, de supériorité morale surtout aux heures périlleuses de son histoire, qu'elle apparaisse comme la victime de voisins cupides ou de ses propres errements; elle jouit en un mot d'une existence substantielle et autonome, elle se constitue comme une réalité presque tangible et c'est cela qui fait en bonne partie son prestige. Cela apparaît nettement lorsqu'il s'agit de *minorités nationales*: une minorité nationale est une collectivité qui s'oppose par quelque trait fondamental à la majorité; on admet aujourd'hui théoriquement que les droits des minorités seront aussi larges qu'on voudra, mais à une condition: respecter l'unité politique et morale.

Ainsi, et en un mot, *l'idée nationale comporte une sorte d'unité abstraite, affective et générale qui dépasse considérablement l'idée primitive qu'on s'en était formée.*

Là où l'idée nationale a derrière elle un long passé, là où les crises violentes n'ont pas détruit le fond même des choses, les stades antérieurs subsistent et persistent mais organiquement liés à l'ensemble; en Suisse où, dès la fin des guerres de religion, on a été beaucoup plus tranquille que dans les pays voisins, où l'évolution s'est poursuivie beaucoup plus paisiblement, les couches politiques superposées que l'idée nationale a progressivement assimilées, sont encore visibles et même agissantes: les communes médiévales, puis les Etats cantonaux antérieurs à 1848 et finalement l'Etat fédératif... Mais un peu partout le nationalisme est centralisateur: en Allemagne du fait de la disproportion entre la Prusse et les autres Etats, en Italie pour résister à la tendance très vieille du morcellement, etc... La centralisation accélérée du reste par le progrès économique, industriel, commercial, est bien l'une des caractéristiques du nationalisme moderne; ce n'est peut-être pas une tendance destinée à durer, à faire corps avec l'idée nationale, mais pour l'heure et dans le passé, on ne peut honnêtement que la constater et cela d'une manière très générale.

Or si l'on examine le processus de totalisation et d'unification qui

caractérise l'idée nationale, on s'aperçoit qu'elle n'est que l'application particulière et historique d'une tendance beaucoup plus générale, celle de *l'agrégation des collectivités*. Une collectivité tend toujours pour des motifs économiques et moraux à conquérir ou à s'agréger les collectivités voisines, à l'instar des organismes biologiques ; elle passe d'un stade historique à un autre par voie de croissance : plus donc une région est fortement peuplée et organisée plus elle tendra à absorber la région voisine dans son propre organisme. *Cette tendance s'exerce soit par voie de conquête militaire, soit par voie d'association.* (Les historiens manquent souvent sur ce point d'objectivité : ils insistent davantage sur le premier mode plus visible, plus net que sur le second ; trop d'entre eux sont encore inconsciemment victimes du préjugé que toutes les formations nationales importantes sont issues de la guerre⁽¹⁾). On l'affirme au nom d'une science historique qu'on a commencé par constituer sur le plan militaire presque exclusivement : c'est un défaut d'objectivité qu'on peut pardonner à des politiciens, non à des historiens, mais passons...) Il semble aujourd'hui bien nettement établi que dans le monde moderne les grandes formations militaires sont fragiles, que les tentatives d'hégémonie sont ou par avance condamnées, ou peu durables ; la conquête militaire a pu favoriser le phénomène d'association dans certains cas, mais dans les pays anglo-saxons notamment la conquête commerciale s'est révélée beaucoup plus efficace ; aux Etats-Unis la guerre n'a été qu'un phénomène sporadique.

Quoi qu'il en aille de ce problème de philosophie historique, s'il est une chose qui semble bien établie *c'est que l'agrégation véritable s'opère par le bas*, que la tendance à l'agrégation part de cellules pour aboutir à des organismes proprement dits ; elle débute par le « local » avant de devenir « régionale ». Si nous partons de la Cité qui représente un stade déjà fort avancé de synthèse collective, nous constaterons qu'elle a été la base de la civilisation gréco-romaine ; au moyen-âge, se dessine la notion de l'état territorial, mais coexistant avec les « bourgs » et les « communautés campagnardes » (*Landsgemeinden*). Cependant la société féodale insiste sur la notion seigneuriale de l'Etat et s'efforce de constituer de vastes unités politiques sous forme de possessions domaniales ; le roi étant le suzerain par excellence s'efforce à son tour de soumettre en fait à l'unité monarchique les biens et les droits des vas-

¹⁾ On peut même se demander si l'unité nationale ne s'est pas faite ou conservée malgré la guerre (Henri IV et les guerres de religion, tous les cas d'échecs d'hégémonies, etc.

saux et des communautés qui lui sont soumises en vertu du lien féodal.

La vie en commun de ces collectivités domaniales, la défense contre l'invasion étrangère, a suscité un idéal commun ; parfois les intérêts seigneuriaux sont apparus comme contraires aux intérêts de la collectivité ce qui lui aida à prendre conscience d'elle-même : au dix-huitième siècle la cour devenait « le tombeau de la nation ». Enfin la prolongation de l'état de paix aux dépens de l'état de guerre, entraînèrent l'enrichissement d'un nombre croissant de privilégiés, ce qui a favorisé le développement de l'idéal national ; dès la révolution française cette idée s'est affirmée et la révolution de 1848 marque un progrès décisif de l'idée nationale.

A l'heure actuelle la notion de patrie confondue avec celle de nation, constitue le grand facteur idéologique de cohésion collective ; elle est devenue le principe social d'union par excellence entre des groupes de mentalités et d'intérêts divergents. Les rivalités entre hommes et groupes humains sont si fortes et spontanées qu'elles conduisent fatallement à un état d'anarchie collective, dès qu'on ne peut plus les soumettre à une organisation politique, soutenue par une force de cohésion véritable et par une idéologie appropriée. Aujourd'hui la nation est une force centrale autour de laquelle gravitent les divers groupes humains dans des frontières déterminées. Et l'on peut hardiment conclure que *la destruction des cellules nationales, loin de constituer un progrès, serait de fait un recul redoutable et le commencement d'un nouveau moyen-âge. L'idée nationale est donc bien une idée fondamentale et un sentiment collectif dont il serait absurde de souhaiter la disparition.*

IV. L'INTERNATIONAL ET LA RÉCIPROCITÉ DES NATIONS.

De cette fonction réelle et efficace de l'idée nationale, les « clercs de droite », pour employer le langage de M. Benda, confluvent au « nationalisme », c'est-à-dire à l'exclusion de ce qui n'est pas national ; autrement dit, ils nient l'international, ou, ce qui revient presque au même, ne le reconnaissent que du bout des lèvres. La question que nous nous poserons est précisément de savoir si cette conclusion résiste à la critique rationnelle et à l'examen des faits ; ou plus brutalement encore : national et international sont-ils exclusifs l'un de l'autre au même titre que nationalisme et internationalisme ?

Chaque collectivité nationale tend à s'étendre aux dépens de sa voisine ; or le moyen le plus commode et le plus économique d'ac-

croître le territoire ainsi que les priviléges nationaux, consiste à tirer parti des « hasards heureux » que suscitent les conflits et le recours aux armes qu'ils entraînent. Ainsi le *conflit international*, c'est-à-dire la rivalité aiguë de plusieurs nations, a été longtemps considéré comme une chance à courir, parfois même à provoquer si l'on se sent assez fort pour cela. Le conflit a longtemps passé dans l'esprit des gouvernements, tout récemment encore, pour l'occasion favorable d'exercer contre de plus faibles la violence militairement organisée. Le nationalisme, loin d'entamer la vieille notion dynastique de « l'absolue souveraineté de l'Etat », l'a même singulièrement renforcée ; le gouvernement qui est censé représenter et résumer politiquement la nation, jouissant des prérogatives du souverain, posséderait le droit incontestable de guerre et de paix ; si son pouvoir est limité à l'intérieur par l'extension des droits populaires, *ce pouvoir est absolu en matière d'affaires étrangères.*

En vertu d'une curieuse contradiction, le nationalisme qui a été un des facteurs de la démocratie et a voulu limiter l'arbitraire de l'Etat au sein du groupe lui-même, n'a fait que l'exaspérer à l'extérieur ; on en trouve le symbole dans les institutions elles-mêmes, dans le fait que nous avons mentionné plus haut, à savoir qu'au dix-neuvième siècle toute la politique extérieure est aux mains d'un ministre, d'un chef d'Etat et de quelques fonctionnaires supérieurs ; en dehors d'eux, les seules influences qui s'exercent sont des influences occultes, celles de grands groupes économiques ou des états-majors ; en Angleterre, sous l'influence de Gladstone, on a introduit le concours dans tous les ministères, sauf dans celui des affaires étrangères.

En même temps que l'Etat est le maître de la politique étrangère, la collectivité qui n'a guère « d'idées » en matière internationale parce que cela ne l'intéresse pas et que personne ne songe à l'éduquer en ce domaine (il n'y a qu'à considérer l'enseignement scolaire de l'histoire générale au dix-neuvième siècle !), se contente de sentiments ; on aime celui-ci, on hait celui-là ; on parle de « vieil allié » ou « d'ennemi séculaire », on vit en un mot sous le plus sot des étendards, celui du « phile » ou du « phobe », où le « phobe » prédomine en général. La masse, dans un conflit quelconque, croit le plus naïvement du monde que la canaillerie est de l'autre côté et cela d'une certitude axiomatique. Cette attitude sentimentale a pour corollaire la *morale de l'honneur*, cette vieille morale féodale qui reste celle de tous les milieux très fermés, on invoque l'honneur national à la moindre difficulté dans la mesure

où les ambitions secrètes de l'Etat viennent se greffer sur l'orgueil national ; ceux qui tiennent en main les leviers de commande, mis au bénéfice de l'ignorance générale, sûrs de l'impunité, peuvent risquer en toute sérénité d'âme des coups de ruse et de force qui seraient en droit pénal interne passibles de la peine de mort ou de la déportation à vie. Quant aux « gogos », ils appellent cela d'un mot pompeux, celui de « réalisme politique » !

Toute cette conception des rapports internationaux, uniquement fondée sur l'exclusivisme nationaliste, disons-le sans hésiter : sur « l'égoïsme sacré », si fort vanté par Sonnino, est considérée comme une nécessité inéluctable. Cet état d'âme est particulièrement manifeste dans la France napoléonienne, l'Angleterre de Disraëli, l'Allemagne bismarckienne et wilhelminienne et aujourd'hui dans l'Italie fasciste. Ce qui, selon nous, constitue le trait fondamental de cette mentalité c'est que *le conflit international, et sa notion même demeure extérieure aux normes du droit interne et de la morale la plus élémentaire* ; la nation se déifie, ne reconnaît que ses priviléges, ses droits, ses intérêts et ses conceptions particularistes ; la défiance systématique à l'égard de l'étranger est à ses yeux une vérité qu'on ne discute même pas.

Or la catastrophe de 1914 en posant sous une forme aiguë le problème de la *responsabilité de la guerre*, en opposant le droit à la force, a ouvert les yeux de tous ceux qu'elle n'a point irrémédiablement aveuglés ; on commence à mesurer le péril qu'il y a à persister dans une attitude politique nationaliste, alors que l'économie et la finance étendent sur tout l'univers un réseau de plus en plus serré d'interdépendance ; la coexistence du nationalisme politique et de l'internationalisme économique devient une menace pour la civilisation elle-même, la machine politique retardant sur l'autre ; en effet, les contradictions systématiques et permanentes à l'intérieur d'un système d'organisation sociale, restent les causes les plus redoutables des guerres et des révolutions que celles-là engendrent ; ne pouvant assimiler « le même » à « l'autre », on finit par le recours à la force qui tranche brutalement entre les deux termes de l'alternative.

En un mot, c'est *le conflit même des nationalismes qui pose le problème international* sous un jour tellement aveuglant qu'il faudrait être malhonnête pour ne le point voir ; la notion de l'international n'implique pas la destruction du national, mais au contraire sa conservation. Le fait que l'internationalisme n'est devenu une force

réelle que par réaction contre les excès du nationalisme, a pu inspirer aux esprits timorés la crainte qu'il faille choisir entre les deux. Si nationalisme et internationalisme sous leurs formes radicales sont exclusifs l'un de l'autre, national et international sont complémentaires ; en fait l'internationalisme modéré et réel n'implique rien d'autre que la limitation réciproque des nationalismes ; *l'internationalisme se réduit en réalité à la réciprocité des nationalismes* ; c'est ce que nous nous efforcerons de faire mieux comprendre par l'examen de la notion de frontières territoriales.

La frontière de l'Etat désigne la limite territoriale à l'intérieur de laquelle s'exerce une souveraineté nationale, de même que les bornes d'un champ délimitent le droit du propriétaire. Or on peut interpréter la frontière aux deux points de vue que nous venons d'opposer. Mais avant de le faire, il convient de mettre un fait en relief : il apparaît en effet que les frontières ne sont point en fait des données absolues mais relatives ; elles dépendent de l'état dynamique d'une nation tel qu'il s'est fixé momentanément. L'Etat fort considère la frontière actuelle comme provisoire et extensible, l'Etat faible comme un droit inaliénable ; l'un l'étend au nom de sa force, l'autre la défend au nom de son droit. Le droit lui-même est créé par une situation historique déterminée, par un traité datant d'une certaine année ; l'Etat fort se réclamera peut-être de droits antérieurs fondés sur des traités antérieurs, comme Louis XIV faisait annexer par les Chambres de réunion des villes étrangères en vertu des droits de la couronne de France héritière, selon lui, des dynasties carolingienne et même mérovingienne ; l'impérialisme lui-même cherche donc à justifier sa force par *un droit*, le prétendu « droit du plus fort » (on devrait dire *le fait du plus fort, si on parlait avec précision*) ; il convient donc, lorsqu'on parle de frontières, de se souvenir qu'elles peuvent varier aussi bien que rester stables.

Le nationaliste ne juge la valeur de la frontière qu'eu égard à son point de vue égocentrique : elle constitue pour lui un droit et une protection, mais non pour le voisin. Si les circonstances l'exigent, il brisera le serment qu'il a fait, car « nécessité ne connaît pas de loi » ; s'il réussit, il justifiera son droit par la conquête même qu'il a gagnée ; « il n'aura tort que s'il doit rendre », comme disait Frédéric, surnommé le Grand. En un mot, pour le nationaliste, la frontière est une notion univoque et sans réciprocité : elle le protège contre les empiétements du voisin, mais non le voisin contre ses empiétements à lui.

Si l'on se place au point de vue international que nous avons tenté de définir, la frontière qui sépare A de B garantit A contre B et B contre A ; le droit de A répond au devoir de B et réciproquement ; la frontière ne représente point une notion univoque mais réciproque. Par conséquent il n'y a que deux possibilités : ou bien la frontière subsiste intégralement et le territoire ne se modifie pas, ou bien elle doit se modifier ; c'est exactement ce que prévoient les articles 10 (intégrité territoriale) et 19 (modification de traités menaçant la paix) du Pacte de la Société des Nations. En règle générale, une frontière est une borne territoriale inamovible, les changements de frontières étant en général néfastes aux populations qui passent d'une souveraineté à l'autre ; le monde a tout à gagner à ce que les Etats se modifient le moins possible. Si toutefois un changement est exigé par les circonstances de manière inéluctable, il devra s'opérer sous le contrôle des organes de la collectivité internationale, avec le consentement de la partie adverse et en échange d'une indemnité (cas d'expropriations par l'Etat en droit interne) jugée équivalente... Quant aux contestations sur la frontière, elles seront réglées par l'arbitrage d'un tiers.

L'élément nouveau qu'il convient donc d'incorporer à l'idéologie nationale est précisément celui de la *réciprocité des nations*, chaque nation est non seulement une individualité sociologique, mais une personnalité morale et juridique ; *la notion du plus fort ne constitue pas un droit, mais un simple fait*. Pour assurer cette réciprocité des nations qui constitue un domaine nouveau, il va de soi qu'il conviendra de créer les organes politiques ad hoc.

La notion de « frontières » n'est qu'un exemple, quoiqu'un des plus saisissants ; on pourrait appliquer la même formule de réciprocité aux rapports économiques, financiers, etc... Le patriotisme lui-même est limité par d'autres patriotismes ; lorsque l'amour de la patrie dégénère en mépris de l'étranger ou en un culte ardent et farouche, lorsqu'il devient une sorte de « monoïdésisme », il perd sa vertu première qui est de rattacher un être à son groupe, pour devenir « chauvinisme », c'est-à-dire moyen de dresser un groupe humain contre un autre groupe. La religion de la patrie n'est pas un signe de force d'esprit, mais de débilité mentale ; c'est aujourd'hui une forme nouvelle du polythéisme le plus grossier. Pousser l'esprit national jusqu'à un nationalisme exclusif est aussi faux que de pousser l'esprit international jusqu'à l'internationalisme sans-patrie.

En fait il y a une réalité qui domine la réalité nationale, c'est la réalité

humaine : or dans le monde moderne l'humanité n'est pas seulement un « idéal de pensée » comme l'imaginent certains naïfs, mais une réalité indéniable et précise qui s'impose à l'attention de quiconque ne loge pas au fond d'une cave. Entre l'individu et l'humanité, il y a une foule de collectivités emboîtées les unes dans les autres : la société familiale, professionnelle, nationale et finalement internationale. Au point de vue mécaniste, qui isole les parties d'un tout en pièces indépendantes, il faut donc substituer le point de vue « organique », qui les relie en un faisceau d'organes et de fonctions réciproques et nécessaires. Telle est la vérité pure et simple que bien peu considèrent en face et froidement, dont presque personne n'ose tirer les conséquences logiques.

V. INTERNATIONALISME ET SOLIDARITÉ.

L'aspect politique et juridique.

De même que la nation a ses organes politiques, le domaine international ne saurait échapper à la nécessité d'une organisation politique ; ou bien en effet la réciprocité des nationalismes est condamnée à ne rester qu'une vue théorique et le nationalisme tuera la nation ; ou bien elle doit progressivement se réaliser, se concrétiser, prendre figure d'institution régulière, et le nationalisme trouvera dans l'internationalisme son complément nécessaire et salutaire. Mais pour constituer de pareils organes (qui existent déjà en fait), on peut se demander quelles seront les conditions nécessaires à leur fonctionnement dans l'état actuel des choses.

Cet organisme ne saurait se concevoir sous la forme de l'hégémonie militaire d'une des parties sur les autres : l'histoire de toute l'Europe moderne en est la preuve palpable ; chaque collectivité nationale est trop nettement dessinée pour supporter une forme d'organisation à la romaine ; même si cela devait réussir, ce ne pourrait être que provisoire. Il ne reste donc que la fameuse formule du « contrat social » : *Cette organisation ne pourra s'établir qu'en vertu d'un accord réciproque des parties* ; il ne pourra se constituer que sous le mode d'une vaste fédération, et qui dit fédération, dit pacte librement consenti ; on ne peut concevoir aujourd'hui une société internationale réelle que subordonnée à une charte internationale. Cependant, nous dira-t-on, la contrainte est nécessaire en pratique ; nous le croyons aussi, mais l'exercice de la contrainte suppose un consentement de la majorité ;

la contrainte implique en d'autres termes certaines conditions préalables à son exercice : en effet la police ne peut arrêter les malfaiteurs que parce que l'énorme majorité le veut et ne demande pas mieux ; la force n'est qu'un des éléments de l'organisation sociale : la « foi » dans l'efficacité exclusive et l'unicité de la force est une des grandes sottises actuelles dont nous sommes en partie redevables à Sorel, Pareto, Maurras et consorts.

Par contre un pacte, librement accepté, peut prévoir un certain nombre de cas où la contrainte s'exercera en vertu d'un droit conféré aux organes directeurs par les membres de l'association ; pour que la contrainte soit efficace, il faut qu'elle revête aux yeux de la majorité un caractère normal et juridique. En un mot, la société internationale devra être librement consentie et définie par une charte librement acceptée : l'acte de liberté est à la base d'une vraie société des nations.

Or c'est bien ce qui s'est produit en 1919, à cette heure unique entre toutes, à la fin de la grande guerre qui avait si fortement exalté l'idée du droit et de la justice. La conférence de la paix a incorporé le Pacte de la Société des Nations au traité de Versailles, grâce à la sagesse de Wilson ; ce pacte a été signé et ratifié par les Etats ; les anciens ennemis y ont été admis librement les uns après les autres et chaque Etat possède le droit de s'en retirer sous réserve d'un préavis de deux ans. Il s'agit donc d'un type d'association et non d'asservissement ; il va bien sans dire que cela n'exclut pas l'existence d'intérêts comme motifs d'accession : mais ce sont des motifs dont chaque contractant reste juge. On admet très souvent et tacitement que l'homme est bon juge lorsqu'il s'agit de ses intérêts ; nous croyons au contraire que l'homme et les hommes qui gouvernent les nations, peuvent se tromper en ces matières comme dans toutes les autres : les faux calculs d'intérêt sont aussi fréquents que les erreurs de raisonnement et que les duperies du sentiment, surtout lorsque le prestige, cette forme officielle de l'orgueil, entre en jeu, comme c'est le cas dans les affaires de la politique. Rousseau avait admirablement défini le problème qui nous occupe, dans son *Contrat social* : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant »⁽¹⁾. Or une conception pareille, même atténuée, implique la liberté des contractants.

(1) Edition de la « Renaissance du livre », p. 18.

Ensuite les décisions prises par les organes de la communauté internationale auront force de loi ; une loi est une règle d'action politique. Il conviendra donc que l'idée se répande partout que la légalité doit primer la force ; la théorie des « chiffons de papier » est pragmatiquement aussi dangereuse que moralement fausse : l'événement l'a prouvé en 1918. Un gouvernement qui prend un engagement est obligé par sa propre signature et le progrès de l'organisation internationale dépendra pour une large part du triomphe de cette morale élémentaire sur la théorie chère à Machiavel, comme quoi un traité ne vous lie que dans la mesure où il est utile et dans celle où on ne peut le violer impunément ; ceux qui font du mensonge un système politique sont des empoisonneurs publics, à quelque bord ou à quelque parti qu'ils appartiennent ; qu'ils se réclament de l'ordre ou du progrès : peu importe, car l'étiquette ne change rien au contenu de la bouteille !

Quelle sera la *procédure* applicable aux décisions qui prendront ainsi force de loi ? Sera-ce la majorité ou *l'unanimité* ? Théoriquement la majorité est la meilleure procédure, la plus rapide et la plus efficace, mais elle suppose des restrictions considérables à la souveraineté des Etats qu'ils n'accepteront pas du premier coup. L'unanimité est la procédure de toutes les associations fédératives à leur début ; la majorité de droit ne prévaut que lorsque l'unanimité a progressivement créé une majorité de fait qui inspire confiance ou en tout cas n'effraie plus ; l'unanimité est pour tous les membres d'une association fédérative une garantie d'indépendance. Or les faits confirment cette vue théorique ; l'unanimité est la règle de l'actuelle Société des Nations, mais progressivement elle se tempère de restrictions : lorsqu'il s'agit de procédure, le Conseil prend ses décisions à la majorité ; lorsqu'il s'agit d'un conflit menaçant la paix, les parties en cause sont exclues du calcul de l'unanimité ; l'Assemblée prend ses décisions à l'unanimité alors que les commissions les prennent à la majorité ; on vote « blanc » lorsqu'on désapprouve une résolution et qu'on n'ose pas voter « non », etc... L'organisme ainsi constitué sera forcément une instance de conciliation plus que de contrainte physique, mais il y a en pratique une « contrainte morale » qui souvent tient lieu de l'autre. Par contre le travail sera lent, on y perdra beaucoup de temps, mais le jour où les intéressés mesureront l'avantage de ces méthodes, ils abandonneront progressivement certaines prérogatives dont ils faisaient auparavant des questions de prestige ; citons l'exemple de l'arbitrage obligatoire qu'on ne put faire prévaloir à la conférence de

la paix : on introduisit fort habilement une clause facultative de juridiction obligatoire que les Etats, même grands, sont en train de signer les uns après les autres ; en outre on conclut des traités nombreux d'arbitrage obligatoire.

Il reste toutefois l'aléa des crises graves où les passions populaires et les intérêts vitaux des Etats entreront en jeu ; la procédure d'unanimité ne saurait y suffire ; mais ici, nous touchons *aux aléas imprévisibles et aux impondérables de l'histoire*. On ne peut actuellement les exclure radicalement ; tout ce que l'on peut faire, c'est d'en diminuer le plus possible la probabilité, ce qui pratiquement est déjà beaucoup et peut-être même l'essentiel. La vraie sagesse consiste en cela, comme en toute autre chose, à faire le maximum en faveur de l'organisation pacifique, car on n'est jamais responsable de ce qui dépasse vos forces et vos moyens d'action.

Mais la procédure d'unanimité est un principe dynamique, elle développe l'esprit de conciliation et habitue les intéressés à mettre la communauté de vues et d'action au-dessus de la dispute et de la solution violente. Les organes eux-mêmes, dont la création sera dictée par les faits et les circonstances réelles, seront aussi bien coordonnés que possible et diversifiés, multipliés de manière à satisfaire aux exigences de cette grande loi qu'est la division du travail ; leur but sera triple. 1 : prévenir les conflits en réglant les difficultés de tout ordre, économiques, juridiques, politiques, etc... au fur et à mesure de leur apparition ; 2 : ensuite régler les conflits de manière pacifique, lorsqu'on n'a pu les prévenir, en recourant aux méthodes de conciliation, d'arbitrage et de juridiction, dont on étendra le caractère obligatoire aussi loin que possible ; 3 : enfin, seulement en organisant des sanctions physiques contre les récalcitrants et les croyants de la force.

Mais tout cela n'est qu'un aperçu aux grandes lignes sommairement dessinées, de manière à montrer la voie que devra suivre et que suit en réalité le progrès de l'organisation internationale.

L'aspect moral et humain.

Mais il y a dans le développement des sociétés humaines des facteurs qui ne se ramènent point à la politique qui par définition s'occupe d'intérêts et ne peut pas s'élever aux régions de la création spirituelle et morale. Il convient ici de rapporter une opinion de Malebranche, qui mérite d'être retenue. Il distingue deux sociétés : « Une

société de commerce et une société de religion : je veux dire une société animée par les passions, subsistante dans une communion de biens particuliers et périssables, et dont la fin soit la commodité et la conservation de la vie du corps, et une société réglée par la Raison, soutenue par la foi, subsistante dans la communion des vrais biens, et dont la fin soit une vie bienheureuse pour l'éternité »⁽¹⁾. Cette opinion fut aussi, sous des formes diverses, celle de Kant, de Renouvier, etc... et nous la retrouvons aujourd'hui développée et analysée sous la plume de M. André Lalande dans un de ses plus vigoureux écrits intitulé : *Raison constituante et raison constituée*⁽²⁾. L'homme n'est un animal politique que dans la mesure où il prétend régler l'organisation réelle des sociétés, la soumettre à la limitation juridique du « moi » par le « toi », organiser sa communauté nationale de telle sorte qu'elle puisse s'adapter à « l'autre » ; l'homme fonde son action politique sur l'adaptation des choses aux êtres et sur l'organisation des êtres avec les êtres. En ce faisant il se meut dans le domaine des relations temporelles et des intérêts de toute nature.

D'autre part l'homme est un être moral dans la mesure où il travaille à l'assimilation des âmes aux âmes, dans la mesure où il considère l'individu comme une personnalité ; il ne se réclame point du droit qui limite les êtres par le dehors mais de la fraternité qui les unit par le dedans et rend inutile la fonction de contrainte sociale ; il établit un royaume de valeurs qui ne relèvent point de l'ordre de la chair et du sang, qui survivent aux désastres de l'être vaincu par un destin plus fort que lui ; il apprend au contact du grand art, de la réflexion morale, de la sagesse philosophique et de la tendresse de cœur pour Dieu, le secret d'une société des esprits qui s'élève à cent pieds au-dessus de la société établie sur le plan organique.

Or, les hommes qui vivent selon l'ordre moral et religieux ne peuvent ni ne doivent rester étrangers à l'ordre de la chair ; le progrès consiste pour eux à rapprocher celui-ci de celui-là, à combattre avec les armes de l'esprit en faveur d'une organisation plus juste, plus harmonieuse, qui fasse plus d'heureux et moins de victimes et qui s'éloignant de « la bête » tends vers « l'ange » comme vers une limite qu'ils savent située à l'infini de leur perspective.

Les hommes qui relèvent de cette société fraternelle, à quelque

(1) *Traité de morale*. II^e partie, ch. VI, § 2. — (2) Revue des cours et conférences, 30 avril 1925.

confession ou à quelque parti qu'ils appartiennent, quelle que soit l'expression matérielle et forcément imparfaite de leur credo, savent aujourd'hui que la solution véritable ne consiste ni à nier le national, qui est à bien des égards une réalité bonne et belle, ni à rejeter l'international, qui a son incontestable raison d'être, mais à tendre à l'assimilation réciproque de ces grandes individualités sociales que sont les nations modernes, à les éléver du niveau biologique de l'individualité au niveau moral de la personnalité, de transformer les rapports de concurrence et de rivalité en efforts de coopération et d'intégration.

On prétend parfois que ces hommes sont des naïfs, des candides, des utopistes ; il convient de ne point s'émouvoir des injures proférées par des gens qui sont ou des inconscients ou des mineurs intellectuels, mais d'accueillir ces sobriquets avec le sourire bienveillant de celui qui se sait sur un terrain plus solide et plus vrai.

Lorsque les prisonniers de la grotte de Platon virent redescendre celui qui, monté sur la terre, avait appris à discerner les ombres défilant sur le fond de la grotte des choses réelles éclairées par le soleil, ils entrèrent dans une violente colère contre lui et voulurent même le tuer ; et Platon de conclure par ces mots justement célèbres à propos de l'idée du bien : ἐν τε νοητῷ αὐτῇ κυρίᾳ ἀλήθειαν καὶ νοῦν παρασχομένη, καὶ ὅτι δεῖ ταύτην ἰδεῖν τὸν μέλλοντα ἐμφρόνως πράξειν ή ἴδια ή δημοσίᾳ.⁽¹⁾

Jean DE LA HARPE.

(1) Platon, *République*, L. VII, ch. III c. « Que dans le monde intelligible c'est elle qui produit souverainement la vérité et l'intelligence, que, par conséquent, il faut avoir les yeux fixés sur elle pour agir avec sagesse dans les affaires privées et publiques. »